

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 90 (1954)
Heft: 23

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 20.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MONTREUX, 12 juin 1954

LXL^e année — N° 23

396
DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE ROMANDE

XXVIII^e CONGRÈS

NEUCHÂTEL - 25-27 juin 1954

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux 11 b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Même quand on est délicat...

on peut manger tous les jours
de la salade, mais faite au



Citrovin

le vinaigre de citron doux et di-
gestible, apprécié depuis plus
de 40 ans.

Nouveau! La délicieuse mayonnaise au
Citrovin en
tube à garnir

Citrovin Zofingen

Mayonna

EAU DE TABLE PAR EXCELLENCE

Montreux

EAU
MINÉRALE ALCALINE

Loterie Romande



3 juillet

2 x 120.000

Carnets à anneaux pour étudiants

BIELLA

Le produit suisse renommé — Un seul carnet pour tous les cours

ACADEMIA

2 anneaux

ACTO

6 anneaux

UNI

2 anneaux

EN VENTE DANS TOUTES LES PAPETERIES

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

Lac Léman

Buts de promenades nombreux et variés. Les bateaux de la **Compagnie Générale de Navigation** délivrent les **billets collectifs** sans demande préalable. Abonnements kilométriques, **Abonnements de vacances** (7 jours ouvrables) depuis **Fr. 24.—**

Pour tous renseignements, s'adresser à la **DIRECTION A OUCHY-LAUSANNE**, tél. 26.35.35
ou au **BUREAU DE LA COMPAGNIE A GENÈVE**, Jardin-Anglais, tél. 4.46.09

Hôtel Weisshorn

s/**ST-LUC** (Valais) - Alt. 2300 m.

Le plus près de la Bella Tola et Meiden-Pass. But idéal pour courses; cuisine soignée. Raclettes. Tea-room. Pâtisseries maison. Arrang. pour familles, sociétés, courses d'écoles. Prospectus.

Tél. (027) 5.51.06 **H. Tosello, propr.**

Arpettaz s/Champex

Chalet du Val d'Arpettaz

à 30 minutes du lac
Restauration - Dortoirs

Arrangements
pour écoles et sociétés

Tél. (026) 6 82 21

C. Lovey, propr.

POUR VOS COURSES D'ÉCOLE
la région desservie par le chemin de fer

BEX-VILLARS-BRETAYE

vous offre une grande variété d'excursions

Chamossaire - Lac des Chavonnes - Taveyannaz - Solalex - Anzeindaz - Bovonnaz

Télesièges Col de Bretaye - Chavonnes et Lac de Bretaye - Petit Chamossaire. Automotrice directe pour Bretaye, si le nombre des voyageurs est suffisant. Tarif spécial pour écoles.

Alpes Vaudoises
1900 à 3200 m. d'altitude

ANZEINDAZ Le centre d'excursions des Alpes Vaudoises par excel. Nombreux itinéraires pour courses d'écoles. Séjours d'été et d'hiver. Chambres avec et sans eau courante. Dortoirs, prix spéciaux pour écoles et sociétés. Demandez prospectus et itinéraires.

Hôtel-Refuge Anzeindaz, tél. 5.31.47

Refuge des Diablerets, tél. 5.31.47

Refuge Tea-Room Solalex, tél. 5.33.28

SERVICE DE JEEP BARBOLEUSAZ-SOLALEX-ANZEINDAZ

Se recommande



Le Télé-cabines

LES DIABLERETS-ISENAU

dessert une magnifique région pour courses d'écoles ;
à 1800 m. en pleine flore alpine

Le Restaurant d'Isenau

Chemin de fer Aigle - Sépey - Diablerets

Sur demande : Trains spéciaux

Grandes facilités pour écoles

Renseignements : Aigle, tél. (025) 2 21 15

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : XXVIIIe Congrès S. P. R. — **Vaud :** Postes au concours. — Ecole Pestalozzi à Echichens. — Assemblée générale S. P. V. (suite). — Rappels. — Association vaudoise des maîtres primaires supérieurs. — Cours de natation. — Guilde de travail. — Assemblée de la société vaudoise de T. M. et R. S. — **Neuchâtel :** Congrès de Neuchâtel. — Bienvenue. — Université populaire. — **Communiqué :** Pour l'éducation professionnelle des estropiés. — Service de placement S. P. R.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : R. Dottrens : L'orientation scolaire des adolescents (suite et fin). — Camp de Vaumarcus. — A. Chz. : Avec le corps enseignant soviétique.

Partie corporative

XXVIIIe CONGRES S.P.R.

Neuchâtel, 26 - 27 juin 1954

Chers collègues,

Les inscriptions arrivent petit à petit de tous les coins du pays romand. Il semble bien que le 28e congrès obtiendra le même succès que ses prédécesseurs, et les organisateurs s'en réjouissent. Dans chaque commission, on met la dernière main aux préparatifs : les menus sont fort alléchants, les lieux de réunion et de banquet seront ornés de fleurs, pour préparer sans doute les congressistes au délicieux spectacle des « Saisons fleuries ».

Plusieurs ont trouvé trop court le délai octroyé pour l'envoi des inscriptions. Il importait de connaître assez tôt le nombre des participants que les organisateurs tiennent à loger, à recevoir, à nourrir correctement. Mais que les indécis, que ceux qui ne peuvent s'engager longtemps à l'avance et qui ont glissé le bulletin vert dans le dossier « affaires en cours » s'empressent de l'en ressortir, de le remplir et de le porter à la poste. Leur inscription sera accueillie en tout temps, et avec joie. Les livrets-souvenirs sortiront de presse incessamment.

En ces temps où fleurissent les slogans, lançons le nôtre : « A Neuchâtel il y a le Congrès ; alors nous irons à Neuchâtel ! »

VAUD

POSTES AU CONCOURS

Jusqu'au 23 juin 1954 :

Apples. — Maîtresse de coupe et confection à l'école ménagère. Entrée en fonctions le 15 août 1954.

Fey. — Institutrice primaire.

Penthalaz. — Institutrice primaire. Entrée en fonctions le 1er septembre 1954.

Prilly. — Maîtresse ménagère.

Serix p. Oron. — Instituteur primaire.

Villarzel. — Instituteur primaire supérieur. Entrée en fonctions immédiate.

ECOLE PESTALOZZI, ECHICHENS

Les membres du Comité de cette institution étaient convoqués le 3 juin dernier à Echichens. Ils ont siégé sous la présidence de M. le Dr Ch. Guisan, Mézières ; 15 membres étaient présents.

Le bénéfice de l'exercice 1953 est de 21 000.— fr. environ, c'est dire l'excellence de la gestion du directeur, M. Jacques Besson, qui est vivement remercié ainsi que son épouse et tout le personnel.

Le bilan présente un solde actif de 124 870 fr. 26, dont 52 473 fr. 35 au fonds de réorganisation.

Le rendement de l'exploitation agricole est en progrès, mais subit encore les conséquences de l'attaque de tuberculose bovine. Il laisse cependant un léger bénéfice. La Commission agricole envisage quelques changements d'orientation.

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à la demande de subside qui lui a été présentée au début d'avril. Grâce à l'appui des pouvoirs publics, les travaux de la première étape des nouvelles constructions vont pouvoir commencer prochainement : bâtiment administratif et deux pavillons. A l'unanimité, les membres du comité décident la mise en soumission des travaux le plus tôt possible.

M. G. Cruchet, architecte, fournit encore des renseignements fort intéressants. Jamais projet n'aura fait l'objet de tant d'études, de propositions, de mises au point par les services compétents fédéraux et cantonaux et par les experts nommés par la Confédération.

L'assemblée générale qui sera convoquée à fin juin pourra — espère-t-on — coïncider avec la cérémonie du début des travaux.

Signalons encore la magnifique réussite de la récente collecte faite par les enfants des écoles. De partout sont venus des encouragements et des félicitations. Au lieu de 11 000 fr. récoltés habituellement, l'action 1954 laissera quelque 40 000 fr. net. Une Commission scolaire a cependant protesté contre la manière de faire adoptée cette année. Certes, elle n'était pas sans dangers. Faire confiance aux collecteurs et surtout leur demander de participer plus activement à une action en faveur d'enfants moins favorisés qu'eux-mêmes, n'était-ce pas là l'occasion de leur donner une belle leçon de solidarité ? Nous pensons que le bénéfice moral et éducatif compense largement les inconvénients d'une telle collecte.

Le président et le Comité expriment leur gratitude au corps enseignant pour son appui et l'enthousiasme avec lequel il a répondu à l'appel de l'Ecole Pestalozzi.

E. B.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE
(Suite)

V. Rapport de la Commission d'étude de la modification des articles 30 à 32 des statuts :

Prolongation du mandat présidentiel :

M. Barbay, président, rappelle les conclusions du rapport **Rouilly**, paru dans l'Educateur du 23 janvier 1954, page 77, ainsi que la **motion Michel-Maibach**.

Rapport Rouilly : Nouvelle rédaction qui suit :

Art. 30. — 1er alinéa : sans changement.

2e alinéa : Les membres du comité central restent en fonction pendant quatre ans. Chaque année, l'assemblée générale procède au renouvellement du comité central par séries successives de deux, un et un membre.

3e alinéa : sans changement.

Art. 32. — Le comité se constitue lui-même. Le président désigné reste en fonctions deux ans au moins. La signature sociale est conférée au président et au secrétaire signant collectivement.

L'entrée en vigueur de l'art. 30 serait immédiate ; mais pour l'art. 32, la Commission propose de reporter son entrée en vigueur jusqu'en 1956, époque à laquelle les membres actuels du comité auraient cédé la place à des collègues nommés suivant les nouveaux statuts.

Discussion : M. Delacrétaz, prim. sup., Morges, demande la parole pour spécifier qu'il conviendrait de scinder les deux points :

- a) prolongation du mandat présidentiel ;
- b) prolongation des mandats des autres membres du comité.

Il constate que l'article 30 des statuts est magnifique de clarté : « **Le comité central s'organise lui-même.** » Donc liberté totale. L'article 32, par contre, fait l'effet de changer et la structure et le sens des statuts. Il ajoute qu'il faut tenir compte du bienfait que les collègues retirent de leurs expériences durant leur passage au comité central. Il se demande aussi si les collègues pourraient supporter durant 5 ans cette activité débordante, et ne voit pas les avantages d'un mandat si long.

En résumé, il se prononce pour le maintien du statu quo.

M. A. Chabloz, Lausanne, justifie sa proposition de prolongation à 5 ans, présentée à l'assemblée des délégués. Expérience faite, dit-il, il est décevant de passer au comité lorsque, en sortant, on doit se dire : « je n'ai pas fini... je n'ai pas eu le temps de mener à chef ce que je me proposais. » C'est un sentiment très désagréable. Ce temps limité empêche le président de prendre des initiatives, de pousser plus loin, d'entreprendre du nouveau. A son avis, une prolongation

de 2 ans est insuffisante pour les mêmes raisons. L'autorité acquise par la maturité des questions, par l'expérience et aussi par les contacts extérieurs fait défaut. Il accuse cette carence d'être la cause du rôle peu efficace de la S.P.V. au sein de la S.P.R. La remise en question de l'étude de ce mandat est justement la preuve de cette insuffisance. Une prolongation assurerait une activité plus mûrie et plus solide. Nous trouverons toujours des collègues capables de dévouement pendant 5 ans. Il répète sa proposition ferme : **prolongation à 5 ans du mandat du comité et mandat du président à 3 ans au moins.**

M. Zimmermann, Prangins, fixe encore que nous nous trouvons en présence de deux propositions et combat celle de M. A. Chabloz. Il expose quelques arguments qui militent contre cette motion :

- a) difficultés de trouver des candidats intelligents, courageux, indépendants et dévoués pour une si longue durée ;
- b) difficultés géographiques pour les candidats de l'extérieur qui entraîneraient leur abstention. Par ce fait, le Comité central serait de moins en moins le reflet du corps enseignant tout entier ;
- c) difficultés pour l'élu éventuel de mener à bien durant cette longue période et sa tâche d'instituteur et son mandat, d'où risque de négliger ou l'un ou l'autre ;
- d) il voit enfin le passage au C.C. retardé pour les collègues qui manqueraient ainsi l'occasion d'un immense avantage.

M. Borloz, St-Prex, trouve la proposition Chabloz fort séduisante en raison de sa collaboration au sein de la S.P.R., mais par sentiment plus que par raison, il se déclare en faveur de la décision de la Commission, c'est-à-dire : 4 ans.

M. Allaz, Poliez-Pittet, se rallie finalement à la proposition de 5 ans, le passage au C.C. n'ayant pas pour but de former des maîtres mais de défendre les intérêts de la S.P.V. Puisque les anciens présidents se plaignent de ne pouvoir donner leur mesure faute de temps, il propose d'essayer de faire mieux en prolongeant ce mandat à 5 ans.

M. R. Nicole, Vevey, appuie le mandat de 4 ans, mais propose de porter à 7, le nombre des membres du comité.

M. Barbey, Tour-de-Peilz, trouve qu'on est en train de compliquer ces questions statutaires et s'arrête à l'idée que le mandat de 5 ans compliquerait la distribution des rôles.

M. Michel insiste sur l'urgence de prolonger le mandat du président. S'il s'est rallié à la proposition Chabloz, c'est que le rapport Rouilly comportait la réserve de l'entrée en vigueur à partir de 1956.

Le président déclare la discussion close et passe au vote.

L'Assemblée doit se décider entre les trois possibilités suivantes : pour l'article 30 :

- a) Maintien du statu quo : mandat de 3 ans.
- b) Proposition de la Commission : mandat prolongé à 4 ans.
- c) Proposition A. Chabloz : mandat à 5 ans.

C'est la proposition de la Commission qui l'emporte par :

75 voix contre 57.

M. A. Chevalley, Lausanne, demande un complément d'éclaircissement.

Le président propose ensuite un nouveau vote sur les points b) et c).

M. Pasche s'oppose à cette façon de procéder.

Toujours très calme, **le président** fait voter par l'Assemblée la question de principe sur ce nouveau scrutin.

Il est réclamé à une très forte majorité.

C'est le mandat prolongé à 4 ans qui l'emporte enfin par 124 voix contre 84.

L'Assemblée se prononce ensuite au sujet de l'article 32.

Deux possibilités s'affrontent :

- a) Maintien du statu quo : 36 voix pour.
- b) Mandat de 2 ans au moins : majorité évidente.

Entrée en vigueur :

La question est âprement débattue.

La décision de l'entrée en vigueur immédiate des articles 30 et 32 est acceptée à une majorité évidente.

Pour conclure: **La décision de prolonger à 4 ans le mandat du comité actuel est adoptée.**

VI. Propositions des sections : (Concerne l'article 6 ter des statuts.)

La section de Moudon nous offre le choix entre deux nouvelles solutions :

- a) Les inspecteurs peuvent faire partie de la section dont ils étaient membres.
- b) Les inspecteurs peuvent faire partie d'une section de leur arrondissement.

Discussion : M. J. Piot, Brenles, défend le point de vue de sa section en se basant sur le rapport de la S.P.V. quant au rôle et à la collaboration de l'inspecteur.

M. Allaz, pensant que ce serait rétablir un droit, se déclare d'accord avec le point b).

MM. Curtet, Lausanne, et **Monnet**, Forel, sont d'avis qu'on laisse libre choix aux inspecteurs et défendent l'idée que le lieu de travail de chacun d'eux doit pouvoir dicter ce choix.

M. Jotterand se prononce pour le maintien des statuts avec la liberté aux sections d'inviter l'inspecteur à chacune de leurs séances.

M. Pasche appuie cette nouvelle proposition.

M. Badoux opte en faveur du choix par les inspecteurs.

M. A. Chevalley se demande ce qu'en pensent les intéressés ?

M. Ray, inspecteur, préférerait faire partie d'une section de son arrondissement.

M. Born, Baulmes, demande qu'on passe aux voix.

A une évidente majorité, l'assemblée se prononce en faveur de la modification suivante :

Rédaction nouvelle de l'article 6ter des statuts :

Les instituteurs et les institutrices qui quittent l'enseignement :

- a) pour devenir inspecteurs ou directeurs d'école peuvent, sur leur demande, rester membres actifs de la S.P.V., dans la section de leur choix.

VII. Propositions individuelles :

- a) **M. Petit** évoque brièvement la nouvelle Loi sur l'Assurance infantile et entre autre point important : **la perception de la participation de l'assuré aux frais médicaux et pharmaceutiques.** Après son exposé concis, il présente au comité la résolution qui suit :

« L'Assemblée générale de la S.P.V., réunie le 31 janvier 1954, invite le C.C. à entreprendre les démarches auprès des autorités cantonales, afin que le corps enseignant ne soit pas astreint à la perception des participations découlant de la nouvelle Loi sur l'Assurance infantile. »

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

- b) **M. Pasche** exprime le vœu que la S.P.V. soit aussi consultée sur le projet relatif à la Réforme de l'enseignement secondaire.
- c) **M. Michel** remercie le C.C. et lui assure sa confiance. Il soutient en outre qu'une société comme la nôtre ne vit que par les sections et formule le vœu que celles-ci puissent compter sur le dévouement de chacun de leurs membres.

Elections statutaires du Comité central :

MM. B. Jotterand, Morges, et **Alfred Marguerat**, Oron-la-Ville, sont élus tacitement pour remplacer MM. Gudit et Jeanprêtre, arrivés au terme de leur mandat.

Puissent les acclamations chaleureuses de l'assistance être un témoignage réel et reconfortant de sa reconnaissance à ces deux collègues dévoués et fidèles, dignes en tout point de sa confiance et de son admiration.

Elections statutaires du Bureau de l'Assemblée :

A l'unanimité, il est réélu sans changement pour une troisième année.

L'assemblée est levée à 17 h. 40.

Le président :
F. Barbay.

Le secrétaire :
H. Gachet-Mégroz.

RAPPELS

Concert du Bébé-Orchestre de Payerne, le 12 juin, à 17 h. 15, au Conservatoire.

Cours de natation de l'A.V.M.G. dès le 16 juin.

Voir « Bulletin » du 5 juin 1954.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAÎTRES PRIMAIRES
SUPÉRIEURS

Convoqués en conférence officielle samedi 5 juin à Lausanne nos collègues primaires supérieurs en ont profité pour prendre le repas de midi en commun et continuer l'après-midi la discussion des problèmes qui leur tiennent à cœur.

MM. P. Oguey, chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes, Ad. Martin, chef de service de l'enseignement primaire, et le soussigné représentant le C.C. de la S.P.V., étaient les hôtes de l'association.

Prenant la parole à l'issue du repas, M. P. Oguey remercia les maîtres primaires supérieurs de leur travail, apporta quelques assurances quant au maintien de leurs classes, exprima à la commission et au rapporteur de la conférence officielle sa satisfaction et son entière approbation, les félicitant pour l'étude approfondie et constructive à laquelle ils se sont livrés. Le vice-président de la S.P.V. apporta le salut du C.C., se félicitant de cette occasion de nouer des contacts qui doivent être étroits entre les deux sociétés. Il indiqua aussi quelles sont actuellement les préoccupations essentielles du comité S.P.V.

Après avoir remercié les orateurs, le président E. Givel donna la parole à M. le professeur Daulte, qui entretint un auditoire passionnément attentif de « l'existentialisme ». Ce sujet philosophique ardu fut traité de manière magistrale et avec une clarté remarquable par le distingué conférencier qui fut fort applaudi.

La suite de l'ordre du jour comportait — entre autres — la suite du débat sur « La réforme de l'enseignement secondaire ». La discussion nourrie montra combien cette question préoccupe nos collègues primaires supérieurs. Des propositions légèrement divergentes ayant été présentées par J.-P. Rochat, Blonay, B. Beauverd, Lausanne, A. Delacrétaz, Morges, le rapporteur J. Savary, Pully, est prié de modifier quelque peu les conclusions de son rapport, ce qu'il accepte.

En fin de séance, M. Ad. Martin, chef de service, tient à dire son plaisir d'appartenir à nouveau à l'association dont il fut membre du comité. Il félicite les maîtres prim. sup. de leur travail et de leur vitalité. Le président le remercie d'avoir consacré une journée entière à la société.

E. B.

COURS DE NATATION

La Commission interfédération pour la natation organise deux cours de natation à l'intention des personnes qui s'occupent de cet enseignement.

Ces cours auront lieu à Lausanne les 26 et 27 juin (Ouchy-Plage) et à Fribourg les 3 et 4 juillet.

Les participants recevront leurs frais de voyage et une indemnité journalière. Le cours se termine dimanche vers 13 heures.

Les inscriptions pour ces cours sont à adresser à M. Ernst Strupler, Geroldswil, Ct. de Zurich.

GUILDE DE TRAVAIL (Technique Freinet)

Plusieurs membres de la Guilde de Travail de La Côte ont commencé à enseigner le dessin libre. Quelques-uns ont bien réussi, d'autres moins bien, d'autres ont encore des difficultés à apprécier le travail de leurs élèves. D'autres encore se posent des questions :

- Le dessin libre est-il suffisant pour un garçon de 15 ou 16 ans qui se destine à un métier difficile ? Que lui donner d'autre ? Comment ?
- Comme la classe ne peut pratiquement pas dessiner toute ensemble, quel temps le maître peut-il consacrer aux élèves qui dessinent ?
- Quelle est la part du maître ? au début, puis plus tard ?
- La commission de dessin désire de belles peintures ! Qu'est-ce qu'une **belle** peinture ? Comment l'apprécier ?
- Comment le maître peut-il se perfectionner ?

A toutes ces questions, notre Collègue Perrenoud, responsable de la Commission du Dessin libre, répondra lors d'une séance de **travail** à 16 h. 30 dans la classe de M. Chapalay, à **Lussy**, le lundi 21 juin. Tous les collègues seront les bienvenus. Ils sont priés d'apporter des dessins, des peintures ; non pas seulement des réussites, mais aussi des échecs, des cas particuliers.

A. Guidoux.

ASSEMBLÉE DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DE T. M. ET R. S.

C'est au Collège Classique Cantonal que nous sommes réunis ce samedi après-midi 15 mai 1954 pour notre assemblée générale de printemps.

M. Gilbert Conne, président, salue la présence de MM. Aubert et Jeanrenaud, inspecteurs scolaires, et de M. Chabloz, rédacteur de l'« Educateur ». Il donne ensuite lecture de son rapport, rappelle l'activité de la Société au cours de l'année écoulée, relève avec satisfaction le nombre grandissant de ses membres, et annonce de prochaines manifestations.

Le procès-verbal de la dernière assemblée et les comptes de l'exercice écoulé sont acceptés sans discussion. La commission de vérification adresse ses félicitations au dévoué caissier.

Puis M. R. Kissling rend un émouvant hommage à notre collègue Madeleine Dony, secrétaire et membre fidèle de la S. V. T. M., trop tôt enlevée à l'affection de ses amis.

Pour la remplacer, l'assemblée fait appel à Mlle Yvette Pernet, de Lausanne, élue par acclamation.

Une intéressante discussion s'engage alors sur la meilleure manière d'utiliser les fonds de la S. V. T. M. au profit de ses membres : aide à de modestes classes de campagne pour l'enseignement des travaux sur bois ; prêt d'établis et d'un minimum d'outillage, etc. Le nouveau comité, qui étudiera la question, est constitué comme suit :

Président : M. Gilbert Conne ;
Vice-président : M. Reynold Kissling ;
Secrétaire : Mlle Yvette Pernet ;
Caissier : M. André Chappuis ;
Membres : M. Emile Baechtold, M. Francis Rod et Mlle Jacqueline Chessex.

Après cette partie administrative, nous avons le plaisir d'entendre une très remarquable causerie de M. A. Ischer, directeur des Etudes pédagogiques de Neuchâtel, sur « L'Etude du Milieu ». Comme l'« Educateur » publiera prochainement cet important travail, nous nous bornerons ici à un bref résumé.

De tout temps, les pédagogues ont reconnu l'importance considérable de l'étude du milieu : Rabelais, Rousseau, Pestalozzi, le Père Girard ont écrit sur ce sujet des pages pleines d'intérêt et d'actualité.

Le milieu est donné. Il est là, il nous entoure. Mais il reste souvent sans résonance pour les enfants qui ne savent pas voir. L'art du maître sera de transformer le milieu réel en milieu affectif. Il ne placera jamais l'enfant sans guide devant la réalité ; il « motivera » toujours l'enquête. L'étude du milieu doit donc être « subjective ».

L'instituteur qui veut se livrer à cette étude avec profit doit d'abord s'adapter parfaitement au milieu local ; y vivre de corps, de cœur et d'esprit. Il sentira la nécessité d'être informé pour être intéressant. Selon le mot de Freinet, il cherchera à devenir, non un encyclopédiste, mais un savant, un spécialiste.

Il aura une curiosité toujours en éveil, un esprit d'observation, d'analyse et de synthèse. Il se pénétrera de la complexité de toutes les questions ; se rappellera que deux éléments, la terre et l'homme, se trouvent toujours mêlés ; qu'« aujourd'hui » est intégré dans le temps ; que le « fait » est déterminé par des conditions historiques, physiques, biologiques, etc. Il n'oubliera pas non plus le côté social, politique, économique.

Ainsi conçue, cette étude du milieu, qui ne constitue pas en elle-même une discipline, mais le support de l'activité d'une classe, peut conduire, par une bonne compréhension nationale, à une meilleure compréhension internationale.

J. C.

Manteau de pluie beige doublé en tissu, usagé, a été emporté par mégarde lors de la Conférence officielle des maîtres prim. sup. du samedi 5 juin, à la Salle du Grand Conseil.

Il appartient à Pierre Favrod, Ballaigues.

NEUCHÂTEL

CONGRÈS DE NEUCHÂTEL

Certains collègues de Neuchâtel et des environs estiment que la carte de fête ne leur est pas nécessaire !

Rappelons que pour pouvoir participer à l'Assemblée générale, à la conférence Siegfried, au spectacle des « Saisons fleuries » et au bal, il est indispensable de commander au moins la carte de base (fr. 7.—).

BIENVENUE

cordiale à M. Rollon Urech, entré dans la section du Locle de la S.P.N.
W. G.

UNIVERSITÉ POPULAIRE

Le Comité d'initiative pour la création d'une Université populaire dans notre canton a reçu des centaines de bulletins de consultation en retour, qui lui permettront d'établir la liste des cours les plus demandés. Le dépouillement n'est pas encore achevé. A première vue, il semble, cependant, que les cours qui réclament un sérieux effort de concentration ne rencontrent pas la faveur générale (mathématiques, sciences), tandis que ceux qui ont un caractère un peu délassant seraient les plus désirés : littérature, diction, histoire de l'art, musique, psychologie.

L'enquête est de nature à déterminer la mesure de l'intérêt des réponses en fonction : a) de la profession ; b) de l'âge des participants.

Elle pourra donner lieu à des remarques et des conclusions peut-être surprenantes. Nous y reviendrons dès que nous serons renseignés.

W. G.

COMMUNIQUE

POUR L'EDUCATION PROFESSIONNELLE DES ESTROPIÉS

En 1953, le Comité Romand d'Orientation et d'Education Professionnelle des Estropiés et Invalides (CROEPEI) est venu en aide à 125 estropiés (97 jeunes gens et hommes et 28 jeunes filles et femmes, la plupart âgés de 15 à 25 ans).

Pour ces 125 infirmes, grâce à l'appui de ses donateurs, le CROEPEI a répondu à 38 demandes de renseignements et fait des démarches diverses. 55 handicapés ont passé un examen d'aptitudes ou reçu des conseils pour le choix de leur profession. 5 placements ont été effectués, 31 infirmes ont reçu du travail, 36 se préparent à leur activité future, 56 ont été suivis régulièrement par le service de patronage, 31 ont bénéficié d'une aide financière pour un montant de Fr. 7 538.85 dont Fr. 5 829.45 sont restés à la charge du CROEPEI.

L'activité de cette institution qui a son bureau Place Grand St-Jean 1, Lausanne, consiste donc à dépister les estropiés, puis à les aider à choisir une occupation qui tienne compte de leurs désirs, de leurs aptitudes et enfin à leur faciliter la formation professionnelle adaptée à toutes leurs circonstances spéciales.

Le Conseil de direction du CROEPEI est composé de M. Ch. Gogler, président, directeur de l'Enseignement professionnel, St-Imier ; M. E. Bille, Corcelles-Cormondrèche ; M. P. Grandjean, Fontainemelon ; M. J.-H. Graz, Lausanne ; M. F. Herren, Morat ; M. Hildbrand, Sion ; M. le Dr Edm. Jomini, Lausanne ; M. L. Maillard, Bulle ; M. A.-J. Maire, Genève ; M. H. Parel, Lausanne ; M. le Prof. Dr Scholder, Lausanne.

SERVICE DE PLACEMENT S.P.R.

Dr Peter Graf Zedtwitz, Kirchheim-Teck, Allemagne, désire placer sa fille de 16 ans en Suisse romande pendant les vacances d'été, comme « paying guest », dans une famille d'instituteur comprenant une fille du même âge. Offres au trésorier André Pulfer, Corseaux s. Vevey.

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

Les automotrices rapides du chemin de fer

AIGLE-LEYSIN

desservent une région idéale pour les courses d'écoles

Plateau de Prafandaz avec restaurant à 30 minutes de la gare de Leysin-Feydey - Vue magnifique - Lac d'Aï avec son jardin alpin - Lac de Mayen - Pierre du Moëllé

Tarif spécial pour écoles

Parcours	1er degré jusqu'à 16 ans		2 ^{me} degré de 16 à 20 ans	
	S. C.	A. R.	S. C.	A. R.
Aigle C. F. F.				
Leysin-Village	1.20	1.70	1.70	2.60
Leysin-Feydey	1.30	2.—	2.—	3.—

Sur demande: TRAINS SPÉCIAUX - Aigle tél. (025) 2 21 15

Le Mont Pèlerin SUR VEVEY

Le but idéal des courses d'écoles, par un funiculaire rapide et bon marché.

Tarif: Elèves du 1er degré: montée Fr. 0,60, aller et retour Fr. 0,80. Elèves du 2ème degré: montée Fr. 1.—, aller et retour Fr. 1,40. Restaurant-Tea Room de la Gare, Tél. 5 18 49.

Tous renseignements par Direction V. C. P. à Vevey. Téléphone 5 29 12

Course annuelle 1954 Lac d'Oeschinen Kandersteg

Télesiège

L'Hôtel Oeschinensee

se recommande pour sa bonne cuisine aux prix favorables pour des écoles et des sociétés.

Tél. (033) 9 61 19
D. Wandfluh-Berger, propr.

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

Montez au Salève par le téléférique

(alt. 1200 m.)

Vue splendide sur les Alpes, Le Jura, Genève et le Léman.

Gare de départ: LE PAS DE L'ÉCHELLE (Hte Savoie) au terminus du tram N° 6 GENÈVE-VEYRIER.

Prix spéciaux pour les courses scolaires.

Pour tous renseignements: Ecrire Téléférique du Salève LE PAS DE L'ÉCHELLE (Hte Savoie), Téléphone 3-58, Annemasse.

MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT

vos élèves trouveront à

BELLERIVE-PLAGE, LAUSANNE

L'heure de plaisir...

La journée de soleil...

Des vacances profitables...

Conditions spéciales faites aux élèves accompagnés de l'instituteur

Courses scolaires 1954

Nous avons à votre disposition de nombreux itinéraires, et des cars pullman confortables de différentes grandeurs. Prix spéciaux. Questionnez sans tarder l'Agence

Natural Le Coultre

24 Gd Quai

Tél. 5 12 55

Genève

Vos imprimés

*seront
exécutés
avec goût
par l'*

Imprimerie

CORBAZ S.A.

Montreux

SPORTHOTEL WILDSTRUBEL - COL DE LA GEMMI (2322 m.)

Le Col de la Gemmi sera probablement praticable dès le début de juin. Prix spéciaux pr écoles et sociétés. Téléférique Kandersteg-Stock 1825 m. Prospectus et prix à disposition. Tél. (027) 5.41.01. Fam. de Villa

Partie pédagogique

L'ORIENTATION SCOLAIRE DES ADOLESCENTS

(Voir Educateur du 29 mai et du 5 juin)

L'organisation d'un cycle d'orientation ne doit pas être considéré comme un projet irréalisable ou une innovation téméraire. L'idée d'un tel cycle fut la nouveauté principale du projet de loi déposé en France, au lendemain de la libération, par une commission d'éducateurs que présida le grand physicien Paul Langevin. Elle aboutit à l'expérience des classes nouvelles ouvertes dans les lycées français. La caractéristique de l'enseignement était double : tout d'abord un ensemble restreint de branches obligatoires — le tronc commun — avec de multiples possibilités d'option pour faciliter la manifestation d'aptitudes que l'enseignement habituel ne permet pas de déceler, en particulier dans les domaines de l'intelligence pratique et des dons d'ordre esthétique. En second lieu, naturellement, modification des méthodes et surtout collaboration effective des professeurs lors de conseils de classe hebdomadaires et obligatoires.

L'expérience des classes nouvelles — singulièrement limitée aujourd'hui à cause des difficultés que connaissent nos voisins — a eu deux résultats.

Le premier a pu rassurer les timorés et les adversaires : les élèves dont la scolarité secondaire s'est poursuivie entièrement dans le cycle des classes nouvelles ont victorieusement franchi le cap du baccalauréat, démontrant ainsi la justesse de vue des protagonistes de cette réforme.

Le second a abouti au projet de loi déposé, il y a quelques semaines, devant l'Assemblée nationale française par M. André Marie, ministre de l'éducation nationale, et mis au point par M. Brunold, directeur du second degré. Sa raison d'être est de freiner la tendance à entrer à l'Université, de permettre la formation des cadres moyens dont l'industrie, le commerce et l'administration ont un si grand besoin. Le moyen : organiser l'orientation scolaire des élèves, dès le début de l'enseignement secondaire qui, actuellement, voit s'accroître ses effectifs à la cadence de 25 000 élèves par an.

Le cycle d'orientation prévu est de 2 ans, soit la VI^e et la V^e, classes non différenciées ; au terme de ces deux années : orientation vers deux types d'enseignement qui leur font suite : un enseignement de trois ans dit enseignement court conduisant au baccalauréat élémentaire, obtenu à la fin de la scolarité obligatoire ; un enseignement long conduisant aux deux parties du baccalauréat du second degré, puis au baccalauréat ès lettres ou ès sciences ; des classes dites vestibules permettant encore, pendant les trois premières années, le passage d'un type d'enseignement à l'autre.

En Belgique, se réalise actuellement une réforme plus profonde, en vue de l'instauration d'un cycle d'orientation organiquement constitué. Il s'agit de la création d'écoles moyennes d'Etat — elles existent

déjà — établissements sous direction unique comprenant une section latine, une section moderne, une section prétechnique, ou préagricole. Les cours généraux sont les mêmes dans les trois sections. Un projet semblable s'élabore en Hollande.

La place me fait défaut pour exposer de quelle manière le travail scolaire doit être conçu dans de tels établissements. J'en ai assez dit pour que chacun ait pu se rendre compte de la tâche très particulière, délicate et nouvelle qui est dévolue aux maîtres. Elle implique une connaissance de la psychologie de l'adolescent, une adaptation aux techniques modernes d'enseignement et, surtout, une constante et active collaboration des maîtres enseignant les mêmes élèves. La spécialité des maîtres n'étant plus la ou les disciplines enseignées, mais la connaissance approfondie des caractéristiques mentales et affectives de chacun de leurs élèves comme leur collaboration effective ; que M. Brunold caractérise comme suit :

Coordination « entre les professeurs, par la convergence de l'action, l'adhésion des divers maîtres à quelques points de vue communs définissant le climat général de l'enseignement, la parenté des méthodes, l'harmonie dans les techniques d'enseignement ».

Mais il y a plus.

Si ces réformes de structure et de méthode apportent une amélioration considérable dans le traitement pédagogique des élèves, il demeure que, pour nombre de cas particuliers, le recours à des spécialistes de la psychologie et de l'hygiène mentale s'impose. Aujourd'hui, les éducateurs ne peuvent plus se passer des psychologues scolaires pas plus que les médecins ne peuvent se passer des chimistes analystes. C'est pourquoi, en Belgique et en France, le nombre des centres de psychologie scolaires attachés aux établissements du second degré va s'accroissant.

En Belgique, sous la direction d'un psychologue scolaire dont la formation technique demande quatre années d'études universitaires, travaillent en équipe : un conseiller d'orientation, un médecin, une assistante sociale, un secrétaire administratif.

Ces centres s'occupent de tous les cas d'élèves ayant des difficultés de n'importe quelle nature.

Près de la moitié des adolescents entre 12 et 15 ans sont examinés par un centre scolaire ou par les quelque 100 offices d'orientation publics et privés reconnus et subventionnés par l'Etat.

A Paris, les services psychologiques des écoles s'occupent d'un lycéen sur trois.

Enfin, je n'aurais garde d'oublier ce qui, dans le cadre administratif actuel, est en voie de réalisation chez nous.

Depuis quelques années, les élèves des classes primaires précédant les classes secondaires sont examinés par le truchement d'épreuves dites épreuves d'orientation. Elles sont systématiquement organisées et corrigées d'après les données de la docimologie — cette technique objective de correction des examens — et les résultats en sont communiqués aux parents sous la forme de rangs sur 100 ; c'est-à-dire résultats éta-

blis sur la totalité des enfants d'une même classe d'âge ramenés à un groupe théorique de 100 élèves, pour la clarté du renseignement. Le mode nouveau d'appréciation et de classement résultant de la technique docimologique apporte déjà aux parents et au corps enseignant des indications d'une objectivité et d'une valeur bien supérieures au système traditionnel de notation avec lequel toute latitude est laissée au maître quant au choix et à la difficulté des questions, quant à la manière d'apprécier les travaux. On sait que cette appréciation est toujours affectée en particulier par la composition de la classe et ce que les spécialistes appellent la variabilité intraindividuelle de chaque correcteur.

Les lois de la statistique permettent, dans ces conditions, d'établir un diagnostic, voire un pronostic sans aucun doute constamment sujets à révision, l'un et l'autre, le premier surtout. Ils donnent un renseignement pratiquement sûr ainsi que l'a prouvé l'examen de la situation scolaire telle qu'elle évolue au cours des années pour les cas individuels étudiés. Les parents informés que leurs enfants se classent du 1er au 15e sur 100 peuvent éprouver la satisfaction de voir ces élèves être considérés comme excellents ; du 16e au 35e sur 100, ils sont bons : ces deux catégories — les conditions de santé, d'effort, d'affectivité et d'adaptation restant les mêmes — peuvent aborder sans crainte des études secondaires complètes. Les enfants classés entre le 36e et le 65e éprouveront vraisemblablement des difficultés. Les dernières catégories, soit 34 élèves sur 100 classés du 66e au 100e, toute chose restant égale d'ailleurs, ne suivront pas. Or, je le répète, la loi genevoise impose à la majorité d'entre eux l'obligation d'aller dans l'enseignement secondaire. Dans de telles conditions, on ne peut que souhaiter une modification fondamentale de notre organisation scolaire afin qu'elle réponde aux besoins de la situation actuelle.

Au terme de cet exposé, je désire rendre hommage à cet homme de cœur que fut André Oltramare. Deux fois en l'espace de 20 ans, il essaya d'attirer l'attention de ses concitoyens sur les problèmes de l'orientation scolaire et cela sans succès.

Il lui revient cependant l'honneur d'avoir été le premier magistrat responsable de l'instruction publique qui ait compris et voulu réaliser ce qu'il appelait la justice sociale en éducation, problème social qui s'est doublé d'un problème pédagogique et humain dont l'étude et la solution ne sauraient plus être différées.

En conclusion, je rappellerai ceci :

Ce n'est pas parce que nous disposons actuellement des techniques d'orientation et d'enseignement que nous offrent la psychologie et la pédagogie expérimentale que le problème de l'orientation scolaire est à l'ordre du jour, mais parce que la nécessité impose une organisation rationnelle des études à la mise au point de laquelle peuvent utilement collaborer les techniciens.

En second lieu, on se souviendra des limites de l'orientation scolaire que le professeur Rey définit : un pronostic d'adaptation pour un organisme non stabilisé. Nous savons bien la part que prennent dans

l'évolution d'un adolescent l'état de sa santé, son caractère, sa volonté et, en dehors de lui, l'influence positive ou négative de sa famille, de son milieu, de ses camarades, de l'école.

Les aléas de la destinée de tout adolescent demeurent suffisamment grands pour que l'école, mieux placée en l'occurrence que la famille, prenne toute mesure pour l'aider utilement et positivement à augmenter ses chances et à diminuer ses risques.

Les dernières Rencontres internationales ont étudié le problème de l'angoisse. Si l'on a pu regretter que seules ou presque les formes évoluées de l'angoisse aient fait l'objet des exposés et des discussions par quoi j'entends l'angoisse de l'intellectuel surtout, que n'aurait-on pu dire de l'angoisse des adolescents face à leur avenir ! Angoisse de l'écopier obligé contre son gré et contre son goût à entreprendre des études pour lesquelles il ne se sent pas capable ; angoisse de l'adolescent qui, ayant déjà pris conscience de ses moyens et de ses limites, mesure la vanité et l'erreur de ses parents lui imposant un effort intellectuel dont il sait bien qu'il s'achèvera par une catastrophe scolaire et familiale.

Angoisse du grand garçon ou de la jeune fille victimes d'une organisation désuète qui les oblige, à l'âge où la fierté s'accuse et où le cœur bat plus fort, à changer d'école, c'est-à-dire à déchoir à ses propres yeux comme à ceux des siens.

Angoisse de l'adolescent qui avait fait un beau rêve, qui voit ses illusions s'envoler et qui, à tort ou à raison, se croit victime d'une injustice, d'une incompréhension, d'un défaut de traitement.

Qu'il me soit permis, en terminant, de poser le problème des adolescents de cette cité afin que soient réalisées les réformes de structure qui leur permettront, au seuil de la vie, de voir clair en eux-mêmes et de choisir en connaissance de cause les voies qui les conduiront avec le maximum de sécurité et de contentement vers le plein épanouissement de leurs virtualités. Alors, dans leur destin d'homme et de femme, le passé ne sera plus chargé d'amertume, de regrets ou de révoltes, mais s'éclairera de la possibilité qui leur aura été donnée, au temps de leur jeunesse de prendre conscience de ce dont ils se sont sentis capables. Ils auront pu envisager un avenir de promesses et de contentement en choisissant en connaissance de cause leur vocation professionnelle qu'affirmeront leur volonté, leur persévérance et leur application à l'effort.

R. Dottrens.

CAMP DE VAUMARCUS

pour éducatrices et éducateurs — 7-12 août 1954

Le camp connaît depuis quelques années un succès grandissant ; nous conseillons à tous ceux qui peuvent se libérer durant quelques jours de participer au camp de cette année dont le programme paraît singulièrement alléchant.

A. Chz.

Samedi 7 août

Programme :

16 h. Ouverture du camp.

20 h. 30 « Etre quelqu'un », par M. Louis Rumpf, professeur à Lausanne.

Dimanche 8 août

- 10 h. Culte par M. le pasteur Louis Rumpf.
14 h. 30 « L'impossible unité », par M. Angel Beart, ancien dominicain, Dr en théologie.

Lundi 9 août

- 9 h. 15 Introduction à un entretien sur « Psychanalyse et foi », par M. le Dr René Henny, médecin adjoint à l'Office médico-pédagogique vaudois.

Mardi 10 août

- 9 h. 15 « Le Communisme », par M. Michel Philibert, professeur au Lycée Champollion, Grenoble.

Mercredi 11 août

- 9 h. 15 « Jeunesse à la dérive », par M. Raymond Uldry, tuteur général à Genève.

Jeudi 12 août

- 9 h. 15 « Vocation de poète », par M. Gustave Roud, poète à Carrouge.

Les conférences seront suivies de discussions avec les conférenciers.

Prix pour toute la durée du camp, Fr. 37.—. Couples, Fr. 65.—.

Prix d'une journée, par personne, Fr. 8.—.

Le camp fournit à chaque participant une couchette, un oreiller et des couvertures de laine. Chacun apporte ses draps et une taie d'oreiller.

S'inscrire auprès de F. Rostan, Ch. de Brillancour 4, Lausanne.

AVEC LE CORPS ENSEIGNANT SOVIETIQUE

Tout le voyage des enseignants suisses en U.R.S.S. a été facilité par l'inlassable dévouement des dirigeants du syndicat qui se sont ingéniés à satisfaire nos vœux les plus difficiles à réaliser. Dès notre arrivée, au saut de l'avion à l'aérodrome de Moscou jusqu'à l'ultime minute du départ le 17 avril, nous avons été fleuris, choyés, comblés d'attentions et de prévenances. Le premier jour, dans l'une des grandes salles de la spacieuse et bourdonnante maison des syndicats, nous étions reçus par les 12 membres du Présidium qui nous exposèrent succinctement les diverses activités syndicales et répondirent à nos multiples questions au sujet de la législation et de l'organisation des écoles en U.R.S.S. D'emblée, nous avons senti s'établir entre eux et nous cette communauté de préoccupations professionnelles qui lie immédiatement les hommes attachés à une même activité. Sans pouvoir s'exprimer par des mots, des sympathies sont nées que nous n'oublierons pas de si tôt. Dans tous les établissements scolaires, nous avons rencontré des directeurs, des collègues à l'œuvre au milieu de leurs élèves, si heureux de nous voir et de nous communiquer leur enthousiasme que nous en éprouvions toujours une émotion difficile à dissimuler.

Au Palais des enseignants de Léninegrad

Cependant, c'est au Palais des enseignants de Léninegrad que nous avons été le plus fêtés par près de 700 collègues accourus pour prendre contact avec nous.

Tout d'abord, nous visitons la maison : un palais de marbre orné de bronze doré, ancienne propriété du prince Youssouf, donné au corps enseignant de la ville par Lénine en 1922. Et nos collègues savent faire honneur à ce cadeau puisque plus de mille d'entre eux fréquentent chaque jour les nombreuses salles du palais pour y travailler ou s'y divertir. Travailler, c'est-à-dire cultiver son violon d'Ingres, peindre, sculpter, graver dans les locaux aménagés à cette intention et dont les parois s'ornent des plus belles œuvres réalisées par ces artistes amateurs. S'y divertir, c'est-à-dire lire, se réunir en chorales, constituer un orchestre, jouer le drame ou la comédie dans un petit théâtre de 200 places, vrai bijou de luxe et de confort, où chanta Chaliapine au temps de l'ancien régime. S'y récréer, en écoutant dans la salle de concert de 400 places des conférences, les productions musicales des plus grands artistes de Léninegrad, des pièces de théâtre jouées sur la grande scène par les meilleurs artistes professionnels. Un budget annuel de deux millions de roubles ! fournis par le syndicat et l'Etat. Ce soir-même nous assisterons à un concert organisé en notre honneur : pianistes, cantatrice, chœur mixte dont les chanteuses, nos collègues, sont tout de satin blanc vêtues. Et quelles voix ! avec quelle souplesse et quelle sonorité à la fois s'exécute un riche programme de chansons populaires.

Réunis tout d'abord avec nos collègues dans les salons de réception « princièrement » meublés, nous avons dû bientôt, à cause de l'affluence, prendre place sur la scène de la grande salle. De là, l'un de nous, à la demande des enseignants soviétiques, explique, dans le religieux silence d'un auditoire intéressé, comment sont organisées nos écoles suisses. A peine le court laïus terminé, les questions se font nombreuses et j'en ai noté quelques-unes. Comment les enfants suisses passent-ils leurs vacances ? Organise-t-on chez vous des cours du soir pour la jeunesse ouvrière ? Avez-vous des écoles spéciales pour les sourds, les muets et les déficients de l'intelligence ? Quelle place fait-on à la Russie dans vos livres d'histoire ? Y parle-t-on de Lénine ? — et puis cette question actuellement à l'ordre du jour en U.R.S.S. : Pratiquez-vous la coéducation des sexes ?

Nous répondons avec toute la netteté désirable. A noter les rires que soulève dans l'assemblée le fait que nous avons chez nous des écoles ménagères. Puis, à notre tour de questionner : « Quelle difficulté rencontrez-vous dans votre travail ? Vos élèves concentrent-ils facilement leur attention ? Eprouvez-vous quelque peine à obtenir une discipline stricte ? Ne pourriez-vous pas renoncer aux médailles d'or, vos élèves paraissent si désireux d'apprendre ?

A vrai dire, nos questions étonnent nos auditeurs tellement l'obéissance, l'ordre, la discipline, le travail paraissent naturels à cette jeunesse si spontanément studieuse.

Et le programme de la soirée se déroule dans une atmosphère si sincèrement et simplement chaleureuse, telle que je n'en ai jamais connu au cours de mon existence. Au milieu d'interminables applaudissements, nous prenons congé, émus profondément de cette fraternité professionnelle si facilement créée, de cette communauté d'intérêt et de vocation qui lient les hommes par-dessus tous les obstacles. Il n'y a plus de politique, plus d'opposition de principes, plus de frontières, mais des gens attachés à une même œuvre à la valeur de laquelle ils croient et se consacrent journellement.

Chargés de fleurs, dans les silencieuses Zim du syndicat, nous rejoignons notre luxueux Hôtel Astoria, puis la gare où nous nous installons dans le confort dernier cri d'un wagon-lit du train de nuit qui, en 11 1/2 h., nous ramènera à Moscou.

A l'Ecole Normale No 2 à Moscou

Elle s'élève dans un quartier industriel qui permet donc de nombreux contacts des étudiants avec des fabriques, un dépôt de trolleybus, une usine électrique. Inaugurée l'an dernier, elle a été placée intentionnellement dans le voisinage de ce qui sera l'**Exposition d'agriculture**, vaste et somptueux édifice en construction, sorte de station d'essais de cultures, qui abritera un centre très important d'agronomie horticole ; une convention déjà établie permettra aux élèves maîtres et maîtresses de se documenter en sciences agricoles en consultant les agronomes, en observant leurs travaux et en suivant leurs cours ; un jardin situé à côté de l'école fournira l'occasion d'expérimenter les connaissances acquises, d'apprendre les travaux de pépinière et la culture des légumes.

L'établissement compte 12 groupes de 30 élèves pendant la journée et 2 groupes le soir ; le 70 % sont des filles. En 1953, le 97 % des élèves ont réussi leur promotion en juin et le 2 % en automne après un examen complémentaire. La plupart bénéficient de bourses qui, la première année se monte à 140 roubles par mois et s'augmente de 25 % lorsque le boursier n'a que des 5 dans son bulletin trimestriel. Pendant les vacances, les élèves dirigent des camps de pionniers pour gagner quelque argent ; cette année, on en demande 200.

Les études durent 4 ans (de 14 à 18 ans) après quoi une partie de ces jeunes enseignants dirigeront des classes élémentaires de 7 à 11 ans ; d'autres préfèrent poursuivre leurs études professionnelles dans un Institut pédagogique pour devenir, après deux ans, des maîtres spécialisés pour les écoles fréquentées par des enfants de 12 à 17 ans.

A l'Ecole normale No 2, la pratique professionnelle commence dès la 2e année par l'observation du comportement des élèves au travail et dans leurs jeux, en assistant le maître d'une école publique deux heures par semaine dans le premier semestre, puis tout un jour. En 3e année, l'élève-maître donnera quelque 20 leçons au cours de l'année, suivies de critiques et de discussions. En 4e, la pratique commence dès la rentrée, à raison de quelques leçons, puis d'un jour entier, répartis dans les premiers mois ; ensuite, dernière étape, durant deux semaines consécutives : la direction d'une classe. On se propose d'ailleurs de prolonger encore les stages pratiques.

Dans les ateliers de l'Ecole : matériel intuitif pour la lecture, le calcul, illustrations de contes, bustes et personnages en papier mâché, objets modelés ou en fer, tous confectionnés par les futurs maîtres et maîtresses et qui constitueront avec les collections et les tableaux préparés par eux également — le charbon, le pain, le coton, appareils d'expérimentation pour la physique — un important bagage personnel qui facilitera et concrétisera, dès le début, leur enseignement.

Dans la **salle de pédagogie** se tiennent les professeurs-conseils, entourés d'une bibliothèque pédagogique qu'ils distribuent selon les circonstances scolaires. Ils reçoivent les jeunes maîtres en mal de préparation de leçon, discutent avec eux, les conseillent et réunissent le matériel et la documentation appropriés aux leçons qui incombent à cette jeunesse déjà consacrée à sa tâche.

Après un passage au buffet où les élèves obtiennent un thé pour 16 kopecks ou une assiette pour 34 kopecks, nous entrons dans la salle de concert où nous attendent 65 chanteuses et un orchestre de 40 musiciens, tous élèves de l'école ; durant une heure, nous écoutons, conquis par tant de jeunesse et d'ardente conviction.

Avant de nous retirer, nous admirons l'équipement de la maison : 12 pianos à queue, 200 violons, 11 violoncelles, 3 contrebasses, 25 microscopes dans un laboratoire, 40 000 volumes dans la bibliothèque. Et le directeur s'excuse parce que le matériel n'est pas encore complètement constitué.

A l'Institut de perfectionnement pédagogique

Le nom de cet établissement avait déjà depuis plusieurs jours éveillé notre curiosité, d'autant plus qu'il revenait souvent dans les exposés des directeurs d'école. Aussi avons-nous prêté à sa visite une attention particulière.

Il existe un de ces Instituts dans chaque centre urbain de quelque importance, dirigé par une équipe de spécialistes qui mettent à la disposition du corps enseignant leurs diverses compétences pédagogiques ; à chacun sa spécialité et le devoir d'en faire bénéficier l'école et ses maîtres. Centre d'information et de documentation, cette maison organise :

des **cours annuels** que suivent tous les enseignants au moins tous les 5 ans à raison d'un jour par semaine (les collègues remplacent l'absent pendant cette journée hebdomadaire) ;

des **séminaires**, dans lesquels des groupes d'enseignants discutent les problèmes qui les préoccupent sous la direction d'un des pédagogues ou psychologues-conseils ;

des **réunions périodiques** pour élaborer des programmes scolaires, et en étudier le développement, examiner du matériel d'expérimentation, critiquer les nouveaux manuels, mettre au point le matériel scolaire ;

des **laboratoires** qui concentrent tout ce qui peut être utile aux maîtres : description d'expériences, leçons toutes préparées dans tous les domaines. L'enseignant, sous la direction d'un spécialiste, peut réaliser

les expériences qu'il se propose de faire en classe et emporter les appareils nécessaires.

Des soirées sont consacrées aux **échanges d'expériences** entre les maîtres, en présence des spécialistes de l'Institut qui les apprécient et les recommandent.

Tous les services de l'Institut sont facultatifs et gratuits. Au moment où nous le visitons, nous y rencontrons des collègues absorbés dans la préparation d'une leçon d'histoire et la confection de tableaux muraux pour la géographie de la Chine. Dans les trois salles de physique particulièrement riches en appareils, on s'initie aux dernières nouveautés scientifiques et pédagogiques. On apprend à utiliser et à commenter les 400 films éducatifs (dont 80 films scientifiques) que contiennent les filmothèques de chaque arrondissement scolaire. Et je dois dire que le zèle professionnel de ces collègues venus là pour s'informer et perfectionner leur enseignement nous étonne. Il est vrai que les uns et les autres n'ont que 18 heures hebdomadaires d'enseignement. Reconnaissons tout de même que ce sont des loisirs bien employés !

Visite chez un de nos collègues

On comprendra aisément que nous ayons désiré connaître un peu la vie d'un de nos collègues. Aussi avons-nous demandé — et tout de suite obtenu — la possibilité de passer une soirée chez l'un des enseignants de Moscou.

Dans une de ces grandes maisons locatives qu'habitent médecins et pédagogues, un appartement de deux chambres, cuisine, salle de bain. Une famille composée des parents et de deux enfants — un fils de 20 ans et une fillette de 14 ans — nous accueille joyeusement. Intérieur chicement meublé mais reluisant de propreté et pourvu du téléphone. Cuisinière à gaz avec tuyaux aussi encombrants que les conduites électriques attestent la rapidité avec laquelle le bâtiment a été construit et aménagé intérieurement.

Autour de la table, en buvant des vins de Crimée et mangeant un biscuit « maison », nous causons, nous questionnons beaucoup notre collègue qui n'a sans doute jamais subi pareil interrogatoire. Il s'ingénie d'ailleurs à satisfaire notre curiosité. Maître de mathématique, âgé de 46 ans, il a 26 ans de service ce qui lui vaut une pension de 40 % de son traitement, dont il bénéficie depuis l'année dernière. Quoique pensionné, il continue à enseigner puisqu'en U.R.S.S. on ignore la limite d'âge et la pension s'ajoute au salaire. Son épouse qui reste au ménage pendant que les enfants sont aux études reprendra plus tard son activité d'économiste. Le loyer se monte à 103 roubles par mois, ce qui constitue, paraît-il, le 7 % de son traitement total.

La famille qui va chaque semaine au cinéma ou au théâtre n'économise quelque argent que lorsqu'elle prévoit une dépense importante : ainsi, quand on envisage des vacances dans les maisons d'été du syndicat à Sotchi, au bord de la Mer Noire.

La conversation se poursuit, animée, franche, sympathique, puis nous quittons à regret ce milieu accueillant.

A. Chz.

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

Vos excursions scolaires

Au pays des trois Dranses

par le

chemin de fer Martigny-Orsières et ses cars automobiles

**Lac Champex - La Fouly - Ferret - Verbier -
Fionnay - Mauvoisin - Col et Hospice du
Grand-St-Bernard** (alt. 2472 m.).

Service quotidien Orsières-poste du 15 VI au 15 IX.

Circuits : 1. Orsières-Champex-Les Valettes, par les gorges du Durnand.
2. Grand-St-Bernard-Ferret-Orsières, par le Col de Fenêtre.

Télesièges : Verbier-Les Ruinettes ; Champex-La Brea, Grand-St-Bernard-La Chenalette.

Trains et cars spéciaux sur demande.
Tarifs réduits pour sociétés et écoles.

Prospectus et renseignements : Direction M. O. Martigny-Ville. Tél. (026) 6.10.70

Pour votre course d'école, visitez le

PORT DU RHIN A BALE

L'exposition permanente « **Notre voie vers la Mer** » montre d'une manière impressionnante et originale et, à l'aide de beaucoup de modèles, une quantité de détails intéressants de la navigation rhénane et maritime suisse.

Ouvert tous les jours. Prix pour enfants et écoles: Fr. —.30.

Visite du Port et excursions sur le Rhin jusqu'aux Ecluses de Kembs par le bateau « Glarus »

Magnifique vue de la terrasse de la tour du Silo sur la ville et toute la région environnante (Point de jonction des Trois Pays).

S'adresser à la Schweizerische Reederei A. G., Bâle 2, Tél. (061) 24.98.98.

Cabane-Restaurant BARBERINE

sur **Châtelard** (Valais) - Tél. 6.71.44 - 6.58.56

Lac de Barberine, ravissant but d'excursions pour écoles. Soupe, dortoirs sur sommiers métalliques, café au lait, Fr. 2.70 par élève. Arrangements pour sociétés. Restauration, chambres et pension prix modérés. Funiculaire, bateau à 10 min. du barrage de Barberine. Se recom. : M. Ed. GROSS, propriétaire, Le Trétient.



On ne demande pas à la plume d'écolier de posséder la résistance du burin, car sa mission est d'écrire sur du papier et non de graver la pierre; pourtant une attention particulière a été donnée à la fabrication de la plume-réser-

voir SOENNECKEN de manière à lui permettre de résister à l'écriture souvent lourde et malhabile des écoliers. D'une grande robustesse elle reste néanmoins d'une parfaite souplesse et d'une grande finesse d'écriture.



La plume
SOENNECKEN
est un produit
suisse!

SOENNECKEN

REGISTRA AG, Fabrique de porte-plumes, Zurich 9, Flüelastr. 10, Téléphone (051) 52 36 22



LAVEY-LES-BAINS

Eau sulfureuse la plus radioactive des eaux thermales suisses

RHUMATISMES

Affections gynécologiques

Catarrhes des muqueuses - Artériosclérose - Phlébites

Troubles circulatoires

Pension dès Fr. 14.-

Forfaits avantageux

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

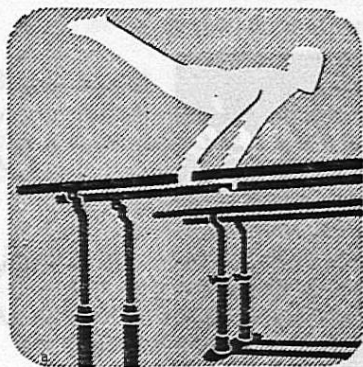
J. A. — Montreux

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 22 63 70

POMPES FUNÈBRES
OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation



Alder & Eisenhut AG.

FABRIQUE
D'ENGINS DE GYMNASTIQUE
DE SPORTS ET DE JEUX

Kusnacht-Zch.

Tél. 051/91.09.05

POUR TOUTES VOS CHAUSSURES

CHAUSSURES
A L'ÉTOILE VEVEY
ED. NICOLE SA.

Tél. 5 10 84

Le plus grand choix de la région

